

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1973 B 00043

Numéro SIREN : 310 879 564

Nom ou dénomination : A LA VILLE DE PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/006093

SAS VILLE DE PARIS

**64 rue MARECHAL LECLERC BP 246
97400 SAINT DENIS CEDEX**

**Comptes annuels
du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Certifié conforme
P/o *[Signature]*

Comptes Annuels

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	42 349	33 908	8 441	13 048
Fonds commercial (1)	315 727		315 727	315 727
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	201 541	201 541		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 865	3 661	1 204	499
Autres immobilisations corporelles	626 954	470 171	156 783	183 331
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	746		746	721
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 192 183	709 281	482 902	513 326
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 754 005	419 229	3 334 776	2 493 527
Avances et acomptes versés sur commandes	403 919		403 919	356 927
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 052	184	1 868	17 141
Autres créances	134 168		134 168	136 375
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	36 702		36 702	333 537
Charges constatées d'avance (3)	24 333		24 333	7 486
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 355 179	419 414	3 935 766	3 344 993
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 547 362	1 128 695	4 418 668	3 858 320
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 900	120 900
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 090	12 090
Réserves statutaires ou contractuelles	123 103	123 103
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 655 342	1 653 097
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	108 084	72 245
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 019 519	1 981 435
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	721 867	801 855
Emprunts et dettes financières diverses (3)	26 094	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	267 261	145 939
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 171 886	759 903
Dettes fiscales et sociales	211 121	160 508
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	920	8 680
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 399 148	1 876 884
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 418 668	3 858 320
(1) Dont à plus d'un an (a)	396 050	553 946
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 735 837	1 177 000
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	167 755	135 849
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS VILLE DE PARIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 4 418 668 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 108 084 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Règles et méthodes comptables

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	315 727			315 727
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 349			42 349
Immobilisations incorporelles	358 076			358 076
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	201 541			201 541
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	3 615	1 250		4 865
- Instal.générales, agencements aménagements divers	545 525	23 408		568 933
- Matériel de transport	9 135	946	289	9 793
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	48 229			48 229
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	808 045	25 604	289	833 361
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	721	24		746
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	721	24		746
ACTIF IMMOBILISE	1 166 842	25 629	289	1 192 183

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 301	4 607		33 908
Immobilisations incorporelles	29 301	4 607		33 908
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.	201 541			201 541
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	3 116	545		3 661
- Instal.générales, agencements aménagements divers	372 860	43 870		416 730
- Matériel de transport	5 578	2 335	289	7 624
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 120	4 697		45 817
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	624 215	51 447	289	675 373
ACTIF IMMOBILISE	653 516	56 053	289	709 281

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 160 554 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 052	2 052	
Autres	134 168	134 168	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	24 333	24 333	
Total	160 554	160 554	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	17 353
Disponibilités	
Total	17 353

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 120 900,00 € décomposé en 3 900 titres d'une valeur nominale de 31,00 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 131 887 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	167 755	167 755		
- à plus de 1 an à l'origine	554 112	158 061	396 050	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 171 886	1 171 886		
Dettes fiscales et sociales	211 121	211 121		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	27 014	27 014		
Produits constatés d'avance				
Total	2 131 887	1 735 837	396 050	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	111 862			
(**) Dont envers les associés	26 094			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 784
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 877
Dettes fiscales et sociales	85 508
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	920
Total	389 089

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	24 333
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	24 333

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 000 €

Honoraire des autres services : 0 €

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				271 097	271 097
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				37 774	37 774
Exercice				55 206	55 206
Redevances payées				92 980	92 980
A un an au plus				63 445	63 445
A plus d'un an et cinq ans au plus				134 094	134 094
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				197 539	197 539
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				7 161	7 161
A plus de cinq ans				7 161	7 161
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				55 206	55 206

A LA VILLE DE PARIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 120 900 euros
Siège social : Angle, des rues Maréchal Leclerc et Juliette Dodu,
97400 SAINT DENIS
310 879 564 RCS SAINT DENIS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 108 084 euros de la manière suivante :

❖ **ORIGINE**

Bénéfice de l'exercice	108 084 euros
------------------------	---------------

❖ **AFFECTATION**

A titre de dividendes	105 000 euros
Le solde	3 084 euros
En totalité au compte "autres réserves" Qui s'élève ainsi à	1 658 426 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 914 519 euros décomposés comme suit :

Capital	120 900 euros
Réserve légale	12 090 euros
Réserves statutaires ou contractuelles	123 103 euros
Autres réserves	1 658 426 euros
<u>Situation nette</u>	1 914 519 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 105 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire

de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 portant approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, a décidé la distribution d'un dividende d'un montant de 70 000 euros, éligible à l'abattement prévue à l'article 158 3-2 du CGI.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend également acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblées générales tenues au cours de l'exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement <i>en Euros</i>		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus Distribués	
31/12/2021	50 000	0	0
31/12/2020	50 000	0	0
31/12/2019	30 000	0	0

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Pour la Présidente Société CHAMAK
Monsieur Chamsoul-Hak MOUSSA

